

## L'édito

### Bienvenue dans l'Education nationale

**Vous avez réussi un concours de recrutement et à cette rentrée vous allez devenir professeur-e, CPE ou Psy-EN stagiaire. Toutes nos félicitations !**

**Vous faites le choix d'un métier exigeant, profondément utile et porteur de sens : celui de transmettre, d'accompagner et d'émanciper.**

Au SNES-FSU, avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU, organisations de la FSU, première fédération de l'Éducation nationale, nous sommes heureux de vous accueillir dans la profession. Peut-être avez-vous déjà croisé nos équipes lors de la préparation des concours ou au moment des affectations. Même au cœur de l'été, nos militantes et militants sont restés mobilisés pour répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches et faire vivre cette solidarité professionnelle qui constitue l'une des plus grandes forces de notre syndicalisme.

Nous espérons également que vous avez pu profiter de ces quelques semaines pour vous reposer avant une rentrée riche en découvertes, en apprentissages et en rencontres.

Cette entrée dans le métier intervient cependant dans un contexte paradoxal. Vous rejoignez un service public essentiel, porté chaque jour par l'engagement de ses personnels, mais qui traverse une crise profonde. Les résultats des concours 2026 en témoignent une nouvelle fois : malgré les réformes successives, de nombreux postes restent vacants et plusieurs concours peinent toujours à recruter.



La réalité est pourtant claire : la crise n'est pas une crise des vocations.

La crise est celle des choix politiques.

On ne rend pas un métier attractif en modifiant les concours ou les parcours de formation. On le rend attractif en permettant aux personnels de vivre dignement de leur travail, en améliorant leurs conditions d'exercice, en reconnaissant leur expertise et en investissant durablement dans le service public d'éducation.

Pour autant, ne retenez pas seulement ce constat. Vous allez découvrir des métiers passionnants, des équipes engagées, des élèves qui vous surprendront chaque jour et des collègues sur lesquels vous pourrez compter. Vous entrez dans une communauté professionnelle qui, malgré les difficultés, continue de faire vivre les valeurs de l'École publique avec conviction.

**Le SNES-FSU sera à vos côtés tout au long de cette année de stage, comme il l'est pour l'ensemble des personnels. Vous informer, vous conseiller, vous défendre et porter collectivement vos revendications : telle est notre conception du syndicalisme.**

Cette année sera aussi celle des élections professionnelles de décembre. Elles seront un moment important pour renforcer la voix des personnels et défendre une École publique ambitieuse, émancipatrice et respectueuse de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

**À toutes et à tous, nous souhaitons une excellente année de stage, beaucoup de réussite et le plaisir de découvrir un métier aussi exigeant que passionnant. Bienvenue dans la profession, et très belle rentrée !**

■ Léa Comushian, Mélody Martin, Anne-Sophie Sidani  
Responsables du secteur Entrée dans le métier

■ Marion Chopinet & Ramadan Aboudou  
Co-Secrétaires Académiques SNES-FSU

■ Agnès Bély & Nicolas Voisin  
Co-Secrétaires Académiques SNUEP-FSU

## Numéro spécial Stagiaires

- à conserver -

### Sommaire

- p.2 **Entrée dans le métier : Le SNES et le SNUEP à vos côtés**
- p.3 **La Fonction publique : un enjeu vital Nous contacter**
- p.4-5 **Réformes et Actualités**
- p.6-7 **Entrée dans le métier**
- p.8 **L'enseignant-e concepteur-riche de son métier**
- p.9 **L'année de stage**
- p.10-11 **La formation**
- p.12 **ORS : Obligations réglementaires de service**
- p.13 **Evaluation / Titularisation**
- p.14 **Protection sociale**
- p.15 **Un syndicat de transformation sociale Formation syndicale**
- p.16 **Le SNES et SNUEP pour défendre l'entrée dans nos métiers**

## Entrée dans le Métier : le SNES-FSU et le SNUEP-FSU à vos côtés

### Le SNES-FSU ? Une évidence !

Membre fondateur de la fédération syndicale unitaire, la FSU, Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire du second degré. Il articule défense des droits, individuels et collectifs, et vision du système éducatif. Il vous accompagne à chaque étape de votre carrière, au sein de votre établissement comme dans les instances : vous serez conseillé-e et appuyé-e efficacement dans vos démarches. Il offre un cadre de réflexion sur les contenus, les pratiques professionnelles, les conditions de travail, en organisant des stages syndicaux. Il porte aussi des exigences pour une revalorisation des métiers : salaire, recrutement, conditions de travail, droit à la retraite.

**En cas de difficulté,  
le SNES-FSU est là !**

**Entrer dans l'Éducation, nationale, c'est exercer un métier engagé, au service de l'intérêt général.**

Se syndiquer, c'est rejoindre un collectif pour peser sur l'évolution du système éducatif, c'est défendre les valeurs de la Fonction publique et le principe statutaire.

L'originalité du SNES-FSU, c'est son organisation structurée sur l'établissement : ce sont des centaines de sections d'établissement (S1) qui animent la vie syndicale. Le bureau du S1 s'occupe d'informer les collègues, de faire le relais avec la section départementale (S2) et académique (S3) ainsi que de récolter les adhésions. Le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail. La section accompagne les collègues qui rencontrent des difficultés dans leur pratique ou avec l'administration, organise des réunions d'information syndicale (HIS) pour échanger avec les collègues sur les thématiques propres au métier, les réformes, les problèmes locaux ou les actions à mener. Elle peut déposer un préavis de grève sans passer par les autres échelons du syndicat.

Les syndiqué-es remplissent également le rôle de délégué-es des personnels en se présentant aux élections au conseil d'administration de l'établissement (CA) où se décide par un vote tout ce qui concerne la vie de l'établissement (projets, budget...).

Tous les ans, des stagiaires nous alertent à propos de pressions qu'ils/elles subissent de la part de leur chef-fe d'établissement ou de leur tuteur-riche.

**Dans ces situations, il ne faut pas rester isolé-e ni attendre !** N'hésitez pas à entrer en contact au plus tôt avec le S1 de votre établissement, pensez à faire appel à lui en cas de tension avec votre tuteur-riche ou votre chef-fe d'établissement !

**Les militant-es vous accueillent par téléphone, mail ou en présence au local du SNES à Marseille !**



### Le SNUEP-FSU pour les futur-es professeur-es de lycées professionnels

Le SNUEP est le syndicat de l'enseignement professionnel public dans la FSU. Il est né de la volonté de rompre l'isolement des PLP et de construire un syndicat porteur de propositions novatrices pour la voie professionnelle. Il valorise et défend la formation professionnelle initiale publique, le cadre national des qualifications et des diplômes, l'insertion sociale, citoyenne, culturelle et professionnelle des jeunes.

Le SNUEP défend également les droits et la carrière des personnels de lycée pro, titulaires ou non, en activité ou en retraite, enseignant-es ou non enseignant-es. Il est présent dans toutes les instances ministérielles et académiques grâce à la représentation majoritaire des autres syndicats de la FSU. Il accompagne et conseille individuellement les personnels des LP et propose un programme de formations syndicales essentielles pour comprendre ce qu'il faut défendre et ce qu'il faut combattre.

#### La FSU

**Le SNES et le SNUEP font partie de la même fédération de syndicats : la FSU.**

La Fédération syndicale Unitaire est créée en 1993 par les principaux syndicats de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Elle attire rapidement de nouveaux syndicats de la Fonction publique d'État et de la Territoriale (agent-es des écoles, collèges, lycées...). Première fédération dans l'Éducation, seconde dans la Fonction publique d'État, la FSU porte un syndicalisme exigeant et unitaire, en privilégiant la démocratie interne, l'ancrage dans la profession, l'indépendance syndicale et la recherche permanente de l'unité dans l'action.



## La Fonction Publique d'État : un enjeu vital pour la démocratie

Le statut de fonctionnaire est le fruit d'une longue histoire et de réformes toujours porteuses de progrès tant pour les agent-es que pour l'intérêt général et le service public.

La gestion démocratique des carrières des fonctionnaires, au travers du paritarisme, est partie intégrante de la démocratie. Le statut de l'enseignant-e fonctionnaire, cadre A concepteur-riche de son activité, est pour nous d'abord une garantie pour les familles d'un enseignement de qualité sur tout le territoire, préservé des pressions exercées par des intérêts particuliers, des entraves liées au milieu social d'origine ou au quartier dans lequel grandissent nos élèves. Agent-es publics dotés d'une carrière garantie et progressive, d'une retraite qui leur assure un maintien de la position sociale acquise après plusieurs décennies au service de l'intérêt général, les personnels de l'Éducation nationale revendiquent, à travers leurs élu-es, toute leur place dans les instances décisionnelles, qu'il s'agisse des instances nationales ou des Conseils d'Administration dans les EPLE.

Aux antipodes du recrutement par « job-dating », au SNES et à la FSU, nous considérons que le statut de la Fonction publique n'est pas un privilège

mais au contraire un modèle qui doit servir d'appui pour améliorer la condition sociale de tous-tes les salarié-es.

Les éléments essentiels de ce statut reposaient sur la Loi du 13 juillet 1983, dite Loi Le Pors, définissant en particulier le fonctionnement et les compétences des Commissions Administratives Paritaires, ou CAP, garantissant l'équité et la transparence de toutes les opérations de carrière.

La Loi du 6 août 2019, dite Loi Dussopt, est venue mettre à mal cette construction démocratique, faisant régresser les droits des agent-es publiques à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient sous le régime de Vichy ! Il s'agit d'organiser la soumission à la hiérarchie, de laisser les mains libres aux « managers » pour définir des « profils », de décerner le « mérite » des un-es au détriment des autres, de créer la concurrence là où elle n'a pas sa place.

La défense du « paritarisme », de la démocratie sociale, ce n'est pas un repli corporatiste, ce n'est pas la défense de « privilèges », mais c'est la défense de l'intérêt général dont seul un service public renforcé et respecté peut être le garant.



### Nous contacter

**Obtenir des informations, trouver de l'aide**

**Si vous êtes professeur-e de collège ou de lycée général ou technologique, contactez le SNES-FSU**

Le SNES-FSU et ses militant-es tiendront des permanences :

- Par téléphone : à la permanence du SNES tous les après-midis, de 13h30 à 17h30 au 04 91 13 62 81
- Par mail : via la boîte mail spécifique stagiaires du SNES-FSU : [stagiaires@aix.snes-edu](mailto:stagiaires@aix.snes-edu)

Vos interlocutrices principales :

- Léa Comushian, *professeure d'anglais, collège Izzo, Marseille, 2e*
- Mélody Martin, *professeure de lettres classiques, lycée Cézanne, Aix-en-Provence*



**Si vous êtes professeur-e de lycée professionnel, contactez le SNUEP-FSU**

Le SNUEP-FSU et ses militant-es tiendront des permanences les mardis et jeudis au local du SNES (12 Pl. Charles de Gaulle, 13001, Marseille) de 13h30 à 17h30 :

- par téléphone : 04 91 13 62 81 ou
- par mail : [sa.aix-marseille@snupe.fr](mailto:sa.aix-marseille@snupe.fr)

Vos interlocuteur-rices principaux :

- Nicolas Voisin, *professeur de lettres histoire au LP Colbert, Marseille*
- Agnès Bely, *professeure de lettres histoire à la SEP J.P. Passadat, Marseille*
- Julien Aubery, *professeur de génie civil construction, au LP Domaine d'Éguilles, Vedène*

## Réformes et actualités dans l'Éducation

# Rémunération des enseignant·es en début de carrière : Toujours insuffisante !

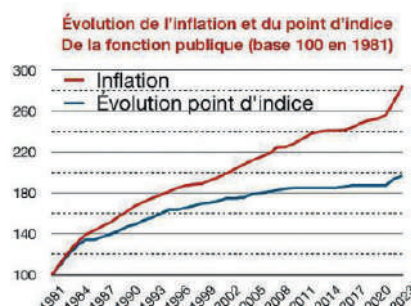
Le **traitement indiciaire** signifie qu'à chaque échelon correspond un certain nombre de points d'indice, dont la valeur détermine le salaire. La dernière augmentation du point d'indice date de 2023 (+1,5 %), elle est très insuffisante au vu de l'inflation.

**C'est ainsi que le salaire de début de carrière d'un·e enseignant·e à bac+5 ne représente plus que 1,09 fois le SMIC.**

**Le SNES-FSU revendique :**

- **un rattrapage des salaires de 20 % afin de plus subir une perte mécanique de notre pouvoir d'achat ;**
- **l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10 % ;**

- **une reconstruction de la carrière, avec des ajouts de points d'indice et une progressivité** pour reconnaître la qualification que l'on a en début de carrière et l'expérience que l'on acquiert au fil du temps. Cette évolution doit permettre d'**atteindre une pension de retraite digne et en rapport avec l'utilité sociale de notre fonction.**



Ce n'est pas l'orientation qu'ont choisie les gouvernements d'Emmanuel Macron, qui préfère le recours à des primes et rémunérations temporaires, inégalitaires et incertaines. Cela entraîne une quasi stagnation de la rémunération sur les quinze premières années d'activité (+0,7 % par an en moyenne). En outre, contrairement aux engagements présidentiels, le premier salaire reste très inférieur à 2 000 € nets !

**Le SNES-FSU continuera de se battre pour une réelle revalorisation de nos métiers**, pour enrayer la crise du recrutement que nous subissons depuis plusieurs années et les rendre à nouveau attractifs.

## Le Collège est malmené ! Avec le SNES-FSU, un autre collège est possible !

Depuis des années, le collège est malmené : une réforme continue qui sape le cadre national et met en concurrence les établissements :

- augmentation des effectifs,
- inclusion sans moyen,
- management parfois agressif.

En 2023, « le Choc des savoirs » est venu attaquer le collège unique en séparant les élèves dès leur entrée en Sixième dans différents regroupements de niveau en mathématiques et en français.

D'autres mesures aussi délétères prévoyaient de brider la liberté pédagogique.

Enfin, pour la première fois de son histoire, le DNB se dressait comme un barrage empêchant certain·es d'entrer en Seconde.

**La mobilisation du SNES-FSU avec la profession a permis d'empêcher une partie de cette réforme d'être mise en place.**

Après la fin du DNB barrière, toutes les mesures du « choc des savoirs » ont été remises en cause et la plus emblématique — les groupes de niveau — est devenue facultative à la rentrée 2026. Mais cela ne nous suffit pas !



Contre la désorganisation des services, la surcharge et le manque de sens du travail, le SNES-FSU porte une autre vision du collège, d'un collège émancipateur pour toutes et tous. Pour y parvenir, nous demandons des classes de 20 élèves (16 en REP/REP+), des dédoublements dans toutes les disciplines et des équipes pluri-professionnelles complètes. Enfin, nous demandons que l'institution fasse confiance à ses enseignant·es pour qu'ils et elles puissent accomplir leurs missions.



## Professeur-es de Lycée Professionnel : un métier passionnant mais menacé

Au fil des réformes, la voie professionnelle s'est rapprochée du modèle de l'apprentissage avec l'illusion que les formations répondraient aux besoins immédiats des entreprises locales, surtout dans les métiers « en tension ».

La logique de « l'employabilité » s'est traduite par des diminutions d'heures de cours, des augmentations du temps en entreprise, des réductions des savoirs et savoir-faire au profit de compétences très vagues.

Pourtant à l'origine, l'enseignement professionnel a contribué à la démocratisation scolaire et à l'élévation du niveau de qualification. Il a permis à des élèves, souvent de milieux populaires, de renouer avec la réussite scolaire et pour certains de poursuivre en BTS, en certificat de spécialisation ou à l'université.

Les lycées professionnels sont souvent marqués par les discriminations de classe et de genre, l'orientation par défaut, l'absentéisme, l'agressivité, mais ils sont aussi des lieux d'émancipation portés par des PLP investi-es dans leur mission de service public et animé-es d'une vitalité pédagogique sans pareil.



**L'entrée dans le métier de PLP n'est pas facile.** La distance entre les attentes institutionnelles et la réalité peut conduire au découragement ou à la colère.

Le manque d'outils, de reconnaissance, la complexité des dispositifs, les particularismes locaux, la charge de travail quand on veut répondre aux besoins des élèves peuvent vite entraîner l'épuisement.

Sans attendre cette extrémité, il est important de partager ses expériences, ses doutes, ses interrogations.

**Le SNUEP-FSU a pour ambition de recréer du collectif là où parfois la cohésion est mise à rude épreuve dans les établissements et de donner les clés de compréhension du contexte difficile que traverse l'enseignement professionnel.**

## Pour la fin de la réforme du lycée et du bac



**Sept ans après son lancement, le bilan de la réforme du lycée et du bac est sans appel :** elle a renforcé les inégalités, dégradé les conditions de travail des personnels et fragilisé les parcours des élèves. Les modifications incessantes des programmes et des épreuves maintiennent professeurs, élèves et familles dans une incertitude permanente.

Au cœur de cette réforme, le libre choix des spécialités et le contrôle continu

ont accentué les inégalités sociales et territoriales, tout en mettant les établissements en concurrence. La multiplication des conseils de classe, des groupes et des évaluations alourdit considérablement la charge de travail des personnels et dégrade la relation pédagogique.

La nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1e, instaurée en 2026 après la suppression des mathématiques du tronc commun en 2019, constitue le dernier épisode de sept années d'atermolements ministériels et de « rafistolages ».

**Cette succession de réformes improvisées pénalise les élèves comme les équipes.**

À cela s'ajoutent les annonces ministérielles de dernières minutes sur la

prise en compte de l'orthographe et de la syntaxe, faites sans aucune consigne claire et relevant d'une pure démagogie.

**Le SNES-FSU d'Aix-Marseille exige l'abrogation de cette réforme. Un autre lycée est possible : plus juste, émancipateur, démocratique et garant de la réussite de toutes et tous.**

## Entrée dans le métier

### L'établissement un cadre collectif

Un établissement scolaire n'est pas la juxtaposition de différentes catégories de personnels accomplissant des missions différentes, mais bien un collectif de travail où chacun exerce son métier avec un objectif de suivi individuel et de prise en charge collective des élèves. Le ou la professeur.e est ainsi amené.e à travailler avec les CPE, les AED, AESH, Psy-EN, infirmier-ères, assistant-es sociales.

Membres à part entière des équipes éducatives, les CPE n'ont aucun rapport hiérarchique avec les enseignant-es. Le travail avec les Psy-EN et les assistantes sociales contribue à apporter des aides et des réponses aux grandes difficultés sociales. Les Vies Scolaires sont en première ligne dans les établissements. Le travail collectif ne peut pas se résoudre à un échange d'informations ou à la remise d'un « rapport » entre deux portes. La question de « l'école que nous voulons » doit être posée et prendre en compte ces exigences de moyens pour faire fonctionner les collectifs de travail dans tous les établissements.

**Au SNES-FSU, nous savons que c'est aux professionnels qu'il faut faire confiance pour que chacun exerce son métier aux côtés de tous.**

**C'est la conception du SNES-FSU, portant l'ambition d'une démocratisation exigeante de l'école, considérant que tout-e élève est éduicable et a les capacités d'accéder à une culture commune ambitieuse.**

Lutter contre l'échec scolaire sans en rabattre sur les contenus et sur l'ambition des dispositifs pédagogiques, amener le plus grand nombre au niveau du baccalauréat, oeuvrer pour l'élévation générale des qualifications de la population, telle est l'ambition qui rassemble les personnels syndiqués au SNES et à la FSU.

Cette ambition serait hors de portée sans un corps enseignant, des personnels de vie scolaire et d'orientation, des personnels de la santé et du social, mais aussi des personnels administratifs et des agent-es territoriaux-ales, bien formé-es, qualifié-es et reconnu-es dans leur professionnalisme et dans leur identité de métier, agent-es d'un service public d'éducation de qualité.

### Focus sur les AESH

**Accompagnant-es d'Elève en Situation de Handicap (AESH)**

Parmi les personnels non enseignants, le/la professeur.e peut être amené.e à travailler avec des AESH, au sein même de sa classe. Ce sont des agent-es contractuel-les de droit public, très majoritairement en CDD et à temps partiel. Leurs missions portent exclusivement sur l'accompagnement des élèves notifiés par la MDPH dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage, de la vie sociale et relationnelle. Sous le contrôle des enseignant-es, il s'agit de favoriser l'inclusion dans le groupe classe et l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui. C'est à ce titre que les AESH font pleinement partie de l'équipe éducative. Cette aide peut être individualisée (un-e seul-e élève pris-e en charge) ou mutualisée (l'AESH intervient alors auprès de plusieurs élèves dans une même classe ou dans différentes classes), cela dépend de la notification de la MDPH.

Les AESH sont affecté-es dans un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) regroupant plusieurs établissements du primaire et du secondaire et réparties entre ces établissements en fonction des besoins. Il existe une dernière catégorie d'AESH, les AESH collectives qui n'interviennent qu'en appui pour les ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

### Focus sur les Psy-EN

Le/la stagiaire Psy-EN EDO aura pendant toute son année de formation un-e tuteur-ric-e de référence. Mais il a aussi la possibilité grâce à la structure CIO, d'appartenir à un collectif de Psy-EN qui permet un travail d'élaboration très enrichissant. Cette structure donne au Psy-EN la possibilité d'être en contact avec un public très diversifié.

Les Psy-EN EDA souffrent d'un manque de lieu de travail similaire. C'est pour cela que le SNES et le SNUIPP, respectivement syndicats du second et du premier degré au sein de la FSU, défendent le projet d'évolution des CIO vers « un service de psychologie et de conseil sur la scolarité et l'orientation » pouvant aboutir à un service commun de psychologie de la maternelle à l'université. Ceci à l'image du corps unique des Psy-EN. Les syndicats de la FSU se mobilisent pour la défense des CIO fortement menacés.

### CPE : avec le SNES-FSU, affirmer son identité professionnelle

Les CPE partagent au quotidien avec les professeur-es le suivi pédagogique et éducatif des élèves. Le métier est une spécificité française née dans les années 1970 qui s'est enrichie, dans les années 1980, d'une définition ambitieuse de la vie scolaire visant à « placer les adolescent-es dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ».

Formé-es et recruté-es comme les professeur-es dans les INSPÉ, les CPE situent leur action dans le cadre de réseaux de relations et de médiation. Ils/elles sont en lien étroit avec les autres personnels et les familles. Outre les professeur-es et les assistant-es d'éducation, ils/elles articulent une grande partie de leur travail avec les Psychologues de l'Éducation nationale (Psy-ÉN), les infirmier-ères et les

assistant-es sociales.

La circulaire de missions du 10 août 2015, à laquelle le SNES-FSU a largement contribué, conforte les CPE dans leur cœur de métier « l'éducation et le suivi des élèves », et renforce leur identité professionnelle en les inscrivant comme « concepteur-ric-es de leur activité ». Une clarification est aussi apportée quant à l'organisation du temps de travail : les « 35 heures hebdomadaires, sont inscrites dans leur emploi du temps ».

**Le fantasme du personnel de direction élargi et du/de la chef-fe de service doit s'envoler devant les réelles priorités, à savoir réaffirmer la notion de CPE concepteur-ric-e de son activité au service de l'élève : c'est la conception du SNES-FSU.**



## Prendre sa place dans l'établissement

Quand on débarque dans un établissement du second degré, quand on rentre dans ce monde déjà constitué, quand on y vient de plus dans la peau d'un-e stagiaire, ce n'est pas toujours aisé de trouver sa place.

Voici quelques conseils pour vous y aider.

### Dès la pré-rentree :

- Vérifiez votre service ! Vous ne devez normalement pas avoir plus de deux niveaux, de classe à examen, ou de classe spécifique (ex : ULIS).
- Vérifiez votre emploi du temps ! Vérifiez qu'on vous a libéré les demi-journées nécessaires pour suivre les cours de l'INSPE.

*Si le ou la cheffe d'établissement ne l'a pas fait, il faut le lui signaler immédiatement et nous contacter s'il/elle refuse de faire les modifications nécessaires.*

- Votre tuteur ou tutrice n'enseigne pas forcément dans le même établissement que vous : vérifiez la compatibilité de vos emplois du temps afin de pouvoir assister réciproquement à vos cours !
- Prenez aussi les contacts avec d'autres collègues, notamment avec celles et ceux de votre équipe disciplinaire et de vos équipes pédagogiques. Il est essentiel de vous présenter aux professeur-es de vos classes, par exemple lors des réunions de pré-rentree.

*Essayez de profiter de ces réunions pour échanger au maximum sur les pratiques : y a-t-il des règles communes sur la gestion des retards ? Les élèves se mettent-ils/elles devant la porte avant d'entrer en cours ? Est-ce qu'ils/elles restent debout tant qu'il n'y a pas le silence ? Ces petits riens sont essentiels pour être perçu-e par les élèves comme une nouvelle tête, mais bien intégrée à l'équipe éducative.*

- Ne négligez pas les autres services : pensez à identifier le ou les CPE, AED, AESH, agent-es d'entretien et techniques, secrétaires et personnel médico-social (infirmier-ère, assistant-e social-e, psy-EN) ainsi que leurs jours de présence sur l'établissement.
- Vous pouvez aussi entrer en contact avec la section SNES de l'établissement : le ou la S1 dans notre jargon.

*Si il ou elle ne se présente pas à la pré-rentree, vous pouvez nous contacter pour connaître son nom. Il ou elle sera là pour vous aider et pour défendre vos droits.*

### Quelques aspects matériels aussi :

- Récupérez les listes des élèves avec les noms des enseignant-es et du PP de chaque classe, les clefs de vos salles, vos codes d'accès (photocopies, logiciel de gestion de notes et d'absences...).
- Demandez quels sont les manuels utilisés, papier ou numérique, et procurez-vous un exemplaire du carnet de correspondance afin de prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement. Pensez aussi aux modalités d'accès au parking, s'il y en a un.

### Tout au long de l'année :

- Il est essentiel de ne pas s'isoler, car après coup, les questions vont sans doute s'accumuler... ainsi que les situations où vous vous pourrez vous sentir en difficulté. Il ne faut pas hésiter à en parler avec votre tuteur ou votre tutrice mais aussi avec les collègues ayant la même classe que vous ou enseignant la même matière. C'est à la fois rassurant et formateur car malgré les objectifs communs on s'aperçoit vite que chacun-e a ses petits « trucs » qui peuvent marcher pour l'un-e et pas pour l'autre. C'est comme cela que l'on trouve son identité de professeur-e et un fonctionnement à soi !
- N'hésitez pas à participer aux HIS (heures d'info syndicale) proposées par les militant-e-s du SNES-FSU. C'est un droit pour tous les personnels, y compris stagiaires.

### Par ailleurs :

- Veillez à vos droits ! En cas de convocation à des stages avec un ordre de mission se déroulant sur des journées de cours, le stage est prioritaire. En aucun cas le/la cheffe d'établissement ne peut vous demander de rattraper ces cours.
- N'hésitez surtout pas à contacter le SNES-FSU ou à contacter le S1 de l'établissement si nécessaire.

## Quel rôle pour le tuteur ou la tutrice ?

Le/la tuteur-riche a deux missions bien distinctes :

- l'accompagnement et le conseil du/de la stagiaire dans sa pratique et dans la découverte de la vie de l'établissement et des missions liées à l'enseignement.
- l'évaluation : gestion de la discipline dans ses classes, conception de son approche pédagogique, prise en compte des conseils prodigués...

Dans sa mission d'évaluateur-riche, le/la tuteur-riche a la responsabilité institutionnelle d'émettre des bilans d'alerte en cas de problème, mais aussi, dans un contexte où il est très difficile pour les corps d'inspection de procéder à des visites systématiques, un rôle accru dans la titularisation du/de la stagiaire.

### Pour le SNES-FSU, ces deux missions sont contradictoires : il ne peut y avoir de sérénité pour le/la stagiaire !

*Comment peut-il se sentir libre d'exprimer ses opinions, ses choix pédagogiques, ses craintes ou ses difficultés si celui auquel il se confie les utilise pour procéder à son évaluation ou émettre des alertes ?*

Au SNES-FSU, nous considérons que l'approche pédagogique est plurielle et que c'est la variété des situations qui permet la richesse d'un enseignement. Pour le/la tuteur-riche, il est souvent très difficile d'appréhender avec mesure le décalage entre les injonctions pédagogiques théoriques et la réalité du terrain et des classes auxquelles le/la stagiaire fait face. Après l'avoir aidé-e et conseillé-e durant toute l'année, rédiger un rapport, qui peut s'avérer déterminant, de manière objective n'est pas aisé.

### Le SNES-FSU revendique que les tuteur-rices soient déchargés-es de leur mission d'évaluateur-riche ainsi que d'une partie de leurs heures de cours.

*Ainsi, les supports stagiaires (d'environ 6 heures hebdomadaires) seraient créés à partir de ces heures non assurées par les tuteur-rices. Cela permettrait à la fois de garantir que le/la tuteur-riche et son/sa stagiaire soient dans le même établissement et que le/la tuteur-riche puisse jouer pleinement son rôle de conseiller, dans une relation de confiance.*

## L'enseignant·e concepteur·rice de son métier

# Lutter contre les inégalités scolaires, un enjeu syndical !

### Notre système scolaire est inégalitaire.

Les écarts sont importants dans les apprentissages et les parcours sont fortement déterminés socialement. **Pour le SNES-FSU, ce n'est pas une fatalité !**

Cela résulte de facteurs externes : le capital culturel n'est pas le même d'une famille à l'autre, ni les possibilités d'accompagner l'enfant dans sa scolarité, favorisées par les entrées dans les établissements renommés de l'entre soi, le réseau social qui apporte codes, implicites et opportunités.

Cela résulte également de facteurs endogènes. La sectorisation n'est pas socialement mixte. Les établissements les mieux équipés et dans lesquels exercent les personnels les plus expé-

mentés se trouvent dans les quartiers où vivent les populations les plus favorisées socialement.

Il existe de grandes disparités d'investissement entre collectivités territoriales. En réalité, la dépense d'éducation par établissement, salaires inclus, est inversement proportionnelle à la part d'élèves issu-es de milieux défavorisés qu'il accueille.

Cela résulte enfin des normes didactiques et pédagogiques à l'oeuvre, qui supposent un·e élève idéal·e dont le rapport à l'éducation et aux savoirs scolaires est celui des enfants de la classe moyenne supérieure. Les réformes sont pensées pour cet·te élève idéal·e, qui a les ressources pour s'orienter et l'autonomie pour compenser les continues baisses horaires.

Les dispositifs pédagogiques en vogue survalorisent l'autonomie, la compréhension des implicites, l'imbrication des compétences... non pas en tant qu'objectifs à atteindre mais en tant que prérequis des activités scolaires, au détriment des élèves issu-es des milieux sociaux les moins familiers de la culture scolaire, qui ne peuvent faire l'économie d'une pédagogie explicite.

Les programmes scolaires, pléthoriques, restent centrés sur la culture de l'élite intellectuelle européenne et ignorent volontairement des pans entiers des oeuvres humaines.

**Syndicalement, avec le SNES-FSU, nous voulons agir sur ces leviers, au sein de chaque équipe pédagogique, de chaque établissement et au-delà.**

## Réseau Education Sans Frontières

### L'éducation est un droit imprescriptible !

Créé en 2004, le RESF, est un réseau composé de collectifs, d'associations, de syndicats, de soutiens politiques et de personnes issues de la société civile militant contre l'éloignement d'enfants ou d'adolescentes étrangères scolarisées en France parce que leurs parents ou eux-mêmes sont en situation irrégulière. Dans certains établissements, notamment en éducation prioritaire, le RESF est présent et actif en permanence. Il enregistre parfois de belles victoires, comme lorsqu'un·e élève en situation irrégulière réussit le baccalauréat et poursuit ses études.

**Le SNES-FSU a mis son réseau militant au service du RESF ce qui permet de constituer des comités de soutien dès que le besoin apparaît.** Si vous avez connaissance d'une situation particulière, ou si vous voulez apporter votre aide, contactez-nous via [s3aix@sn-es-edu](mailto:s3aix@sn-es-edu).



# Les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres

**L'échec scolaire est souvent présenté comme une fatalité dont les causes seraient structurelles ou individuelles** (comportement de l'élève). **Des travaux montrent cependant que les pratiques pédagogiques développées en classe peuvent générer des difficultés scolaires.** Ce que l'enseignant·e interprète parfois comme de la compréhension n'est en réalité que de la docilité à l'égard des tâches demandées sans qu'il y ait une appropriation des savoirs. Réaliser un tableau de synthèse sur les

codes du roman policier n'implique pas que l'élève ait compris que ces connaissances devaient être mobilisées pour analyser le genre en question. Les injonctions institutionnelles qui incitent les enseignant·es à amener les élèves à construire par eux et elles-mêmes des savoirs scolaires négligent le fait que ces mêmes savoirs nécessitent d'être expliqués.

Les pratiques pédagogiques actuelles, multiples, valorisent plus les logiques de compréhension que les mécanismes

de mémorisation - restitution des connaissances.

Réciter une leçon sur la vie au temps de Louis XIV n'est pas la même chose qu'expliquer l'absolutisme. Ceci peut conduire à des malentendus entre les enseignant·es et les élèves. Ainsi un·e élève ayant passé des heures à apprendre une carte de géographie peut se sentir trahi·e lorsqu'on lui demande de réaliser une autre carte et le risque de démotivation n'est pas nul chez les élèves les plus fragiles.



## L'année de stage

### Le classement

#### Qu'est-ce que le classement ?

Le classement est la prise en compte de certains services antérieurs à l'année de stage permettant d'accéder à un échelon de la carrière plus élevé, dès la date d'entrée en stage.

**Le principe général est une reprise des activités professionnelles antérieures à raison des deux tiers de leur durée.**

*Ce principe général admet toutefois des exceptions pour la prise en compte de services particuliers tels ceux :*

- de fonctionnaire,
- AED, AVS, AESH, AP et EAP,
- services accomplis dans l'enseignement public ou privé,
- services de professeur, de lecteur ou d'assistant à l'étranger après avis du Ministère des Affaires étrangères,
- service militaire, service civique.

Tous ces services ne répondent pas aux mêmes conditions de reprise, ne sont pas comptabilisés de la même façon et ne permettent donc pas une reprise d'ancienneté équivalente.

Lorsque plusieurs dispositions sont

applicables pour une année donnée, on applique la disposition la plus favorable à l'agent.

#### Les conséquences du classement : salaire et carrière.

Notre carrière est rythmée par le passage d'un échelon à l'autre. Chaque passage d'échelon correspond à une augmentation du salaire.

Lors de l'année de stage, tous les stagiaires participent aux mutations afin d'obtenir un poste en tant que titulaire à la rentrée suivante. Le barème qui classe les candidat-es tient compte de l'échelon obtenu au 1er septembre pour les stagiaires classé-es à un échelon supérieur.

#### Quelles démarches pour faire valoir son classement ?

Pour faire valoir vos droits, il faut compléter le dossier à télécharger sur le site du rectorat et le renvoyer avec tous les justificatifs **impérativement avant le 15 septembre 2025.**

L'effet administratif et financier devrait intervenir en fin de 1er trimestre de façon rétroactive.

#### Attention !

Depuis la rentrée 2023, des changements importants ont été effectués. Un élargissement des services repris et des modifications notables sont mises en place. Il est indispensable de faire vérifier l'application des règles en vigueur par les militant-e-s du SNES-FSU.

**Pour toutes vos questions sur le classement, contactez le secteur stagiaires du SNES-FSU !**

#### Le SNES-FSU dans les instances de l'INSPE

L'INSPE comporte plusieurs instances dans lesquelles le SNES-FSU est représenté :

- **Le Conseil d'Institut (CI)** prend les principales décisions : budget, projets d'accréditation des maquettes des formations, orientations liées à la formation et à la recherche...
- **Les Conseils de site (CSIT)** réunissent les usagers des INSPE pour discuter d'aspects matériels : travaux, organisation des espaces communs...  
Chaque site a le sien.
- **Les Conseils de perfectionnement** existent dans chaque discipline et permettent de discuter des contenus des UE disciplinaires, de la préparation au concours...

Des militant-es du SNES-FSU siègent dans les Conseils de perfectionnement. Des étudiant-es en M1, des stagiaires en M2 siègent au CI et aux CSIT. Des élections ont lieu à l'INSPE à l'automne pour les désigner.

La FSU présentera une liste de candidat-es pour chacune de ces instances.

**Contactez-nous sur [stagiaires@aix.snes.edu](mailto:stagiaires@aix.snes.edu) pour y figurer !**

### Mutation inter et intra : le SNES-FSU allié incontournable

Après votre année de stage, vous obtiendrez votre premier poste en tant que titulaire à l'issue d'une procédure de mutation en deux temps.

**La phase inter-académique à l'issue de laquelle vous obtiendrez une académie.** Vous devrez saisir vos vœux en novembre selon des règles définies par le Bulletin Officiel qui sortira début novembre et vous connaîtrez votre académie d'affectation début mars.

**Suivra la phase intra-académique où vous ferez des vœux pour obtenir un poste ou une zone de remplacement.** Elle se déroule en mars / avril pour des résultats mi-juin et est cadrée par un bulletin académique qui paraîtra début mars.

**Les militant-es du SNES-FSU sont là pour aider les candidat-es à formuler leurs vœux, affiner leur stratégie en fonction de leurs situations individuelles ou familiales.**

Ils et elles seront là encore pour vous accompagner dans la démarche de « recours individuel administratif » en cas de non-satisfaction de vos vœux.

**À chaque étape, le SNES-FSU organisera des réunions** (sur les sites de formations et/ou en visio) **pour expliquer les démarches et aider les candidat-es.**

**Y participer est vraiment indispensable !**

## La formation

### Quelle formation ? Pour qui ?

En fonction du type de concours passé, du diplôme dont vous êtes titulaire, et de vos services antérieurs, votre stage s'organisera de manière différente.

| Concours       | Situation antérieure                                                                                                   | Modalités de stage  |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Concours L3    | Inscrit-e en L3                                                                                                        | Élève fonctionnaire |
|                | Détenteur d'une L3                                                                                                     | Elève fonctionnaire |
|                | Inscrit-e en M1 MEEF                                                                                                   | Mi-temps            |
|                | Inscrit en M1 disciplinaire                                                                                            | Élève fonctionnaire |
|                | Ex-Contractuel-le avec moins d'un an et demi équivalent temps plein                                                    | selon le diplôme    |
| Concours Bac+5 | Ex-Contractuel-le avec au moins un an et demi équivalent temps plein dans les trois dernières années dans le 2nd degré | Temps plein         |
|                | Ex-Contractuel-le avec moins d'un an et demi équivalent temps plein                                                    | Mi-temps            |
| Tout concours  | Inscrit en M2 MEEF                                                                                                     | Temps plein         |
|                | Inscrit en M2 disciplinaire ou Doctorat                                                                                | Mi-temps            |
|                | Titulaires d'un corps d'enseignement                                                                                   | Temps plein         |
|                | Lauréat-e dispensé de condition de diplôme                                                                             | Mi-temps            |
|                | Lauréat-e de sessions antérieures placés en report de stage en 2025-26                                                 | Mi-temps            |

Les conditions de stage des stagiaires placés en prolongation ou en renouvellement sont identiques à celles de la première année.

### Quelle organisation ?

Les stagiaires à mi-temps auront une formation à l'INSPE à mi-temps dans le cadre d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) qui peut se dérouler les mercredis et jeudis.

Le site de formation dépend de votre discipline.

| Aix-en-Provence                                                                                                                                                                                                                               | Marseille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Allemand, Anglais, Arabe, Documentation, Economie-Gestion (toutes options), Education Musicale, Education (CPE), Espagnol, Histoire-Géographie, Hôtellerie (toutes options), Italien, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Philosophie, SES, | Arts Appliqués, Arts plastiques, Bijouterie, Biochimie, Biotechnologie, Carrosserie, Coiffure, Cond. Routière, Esthétique-Cosmétique, Génie Civil/Méca/Indus/... (toutes options), Horticulture, Impression, Lettres Anglais, Lettres Espagnol, Lettres Histoire, Maintenance Bateau, Mathématiques, Maths-Physique, Peinture Revêtement, Physique-Chimie, SII (toutes options), SVT, STMS, Technologie. |

Les stagiaires plein temps se verront convoqué-e-s 10 jours dans l'année pour des stages à l'INSPE. En fonction de la discipline, vous serez libérés les mercredis ou les jeudis.

Jour de formation selon les disciplines :

| Mercredi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Jeudi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Disciplines Lycées</b> : Biochimie, Biotechnologie, Mathématiques, NSI, SVT, SII, STMS, Technologie<br><br><b>Disciplines LP</b> : Biotechnologie, Carrosserie, Charpente, Coiffure, Cond. Routière, Ebénisterie, Esthétique, Génie (toutes options), Horticulture, Impression, Maintenance Bateau, Maths Sciences, Peinture Revêtement, STMS | <b>Disciplines Lycées</b> : Allemand, Anglais, Arabe, Arts Appliqués, Arts Pla, Documentation, Economie-Gestion (toutes options), Education musicale, Education (CPE), Espagnol, Histoire-Géo, Italien, Lettres Classiques Lettres Modernes, Philosophie, SES, Sciences Physiques<br><br><b>Disciplines LP</b> : Arts Appliqués, Arts (tous – bijouterie, céramique, gravure, métal, spectacle, ...), Economie-Gestion (toutes options), Horlogerie, Hôtellerie (toutes options), Lettres Anglais, Lettres Espagnol, Lettres Histoire, Photographie |

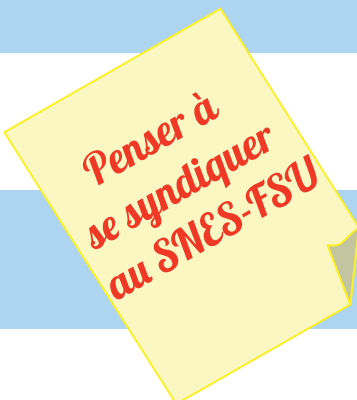
Dates des formations

(sous réserve de modifications selon les spécialités de recrutement)

|                           |                         |                            |                           |
|---------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| • J1 <b>Disciplinaire</b> | 23 ou 24 septembre 2026 | • J6 <b>Disciplinaire</b>  | 6 ou 7 janvier 2027       |
| • J2 <b>Disciplinaire</b> | 7 ou 8 octobre 2026     | • J7 <b>Transversale</b>   | 20 ou 21 janvier 2027     |
| • J3 <b>Transversale</b>  | 4 ou 5 novembre 2026    | • J8 <b>Disciplinaire</b>  | 3 ou 4 février 2027       |
| • J4 <b>Disciplinaire</b> | 25 ou 26 novembre 2026  | • J9 <b>Transversale</b>   | 10 ou 11 mars 2027        |
| • J5 <b>Transversale</b>  | 9 ou 10 décembre 2026   | • J10 <b>Disciplinaire</b> | 31 mars ou 1er avril 2027 |



## Calendrier de l'année du stagiaire

|                                                                                                 | Vie de l'établissement                                                                           | Vie du/de la stagiaire                                                                  | Vie syndicale                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Août       | <b>A partir du 24/08 :</b><br>Semaine de réouverture<br><b>31/08 :</b> pré-rentree enseignant-es | <b>Avant le 17/08 :</b><br>Dossier administratif<br><b>25-27/08 :</b> pré-rentree INSPE | <b>A partir du 24/08 :</b><br>Réouverture de la permanence du SNES Aix-Mrs                                                          |
| <br>Septembre  | <b>01/09 :</b> rentrée des élèves                                                                | <b>Avant le 07/09 :</b><br>Dossier de classement                                        |                                                                                                                                     |
| <br>Octobre    | Élections au CA                                                                                  |                                                                                         | Elections INSPE                                                                                                                     |
| <br>Novembre  |                                                                                                  | Mouvement Inter-académique                                                              | <b>Novembre 2026 :</b><br>Stage Stagiaires<br><i>Je prépare ma mutation inter</i>                                                   |
| <br>Décembre | Conseils de classe 1 <sup>er</sup> trimestre                                                     |     | <b>Novembre – Décembre 2026 :</b><br>Élections professionnelles                                                                     |
| <br>Janvier  | Conseils de classe 1 <sup>er</sup> semestre                                                      |                                                                                         |                                                                                                                                     |
| <br>Février  |                                                                                                  |                                                                                         | <b>Janvier – Février 2027 :</b><br>Congrès académique SNES-FSU                                                                      |
| <br>Mars     | Conseils de classe 2 <sup>e</sup> trimestre                                                      | Résultats du mouvement Inter Mouvement Intra-académique                                 | <b>Mars 2027 :</b> Stage stagiaires<br><i>Je prépare ma mutation intra</i><br><b>22-26 mars 2027 :</b><br>Congrès national SNES-FSU |
| <br>Avril    |                                                                                                  |                                                                                         |                                                                                                                                     |
| <br>Mai      |                                                                                                  | Remontée de l'ensemble des bilans<br>(cheffe d'établissement, tuteur-rice, IPR, INSPE)  | <b>Mai 2027 :</b><br>Élections internes SNES-FSU<br><b>Fin mai 2027 :</b><br>Stage Admissibles 2027                                 |
| <br>Juin     | Conseils de classe 3 <sup>e</sup> trimestre<br>Conseils de classe 2 <sup>e</sup> semestre        | Résultats du mouvement Intra<br>Jurys de titularisation                                 |                                                                                                                                     |
| <br>Juillet  | <b>03/07 :</b> fin des cours                                                                     |                                                                                         |                                                                                                                                     |

## Obligations Règlementaires de Service (ORS)

### ORS : Que dit le décret ?

Depuis la rentrée 2015 s'applique un décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignant-es du second degré (ORS).

Ce décret réaffirme des éléments importants de l'identité professionnelle des enseignant-es, en maintenant l'enseignement comme mission centrale du professeur-e, définie dans le cadre de maxima hebdomadaires dans une discipline.

Il consacre également deux nouvelles missions : les « missions liées » et les « missions particulières ».

- Les « missions liées » correspondent à tout ce qui est nécessaire à l'enseignement et à l'évaluation des élèves (préparation des cours, corrections, suivi des élèves...).  
*C'est en raison de ce travail « invisible » que l'organisation du travail d'un-e professeur-e est dérogatoire à la règle des 1 607 h/an : les missions liées ne sauraient donner lieu à comptabilisation.*
- Les missions particulières correspondent à des responsabilités spécifiques et annuelles (coordina-

teur-riche de disciplines, référent-e numérique...), reposant sur le volontariat et faisant l'objet d'une indemnité (IMP) ou d'une décharge. À compter de la rentrée 2024, une part de ces missions sont intégrées au Pacte, que le SNES-FSU conteste fermement.

Ce décret du 23 août 2014 donne plus de clarté et d'équité dans la gestion des situations face à une évolution des conditions d'enseignement génératrice de disparités importantes dans les établissements. **Le SNES-FSU a agi pour que des mesures soient prises en ce sens** (système de pondération pour les professeur-es enseignant en cycle terminal et en REP+, prise en compte de la situation des TZR et des enseignant-es en complément de service...), **mais le décret est encore loin de répondre aux attentes de la profession.**

Pour les professeur-es documentalistes, le service est de 36 heures, 30h dans l'établissement et 6h consacrées aux relations avec l'extérieur. Les heures d'enseignement sont décomptées à

hauteur de deux heures pour une heure.

Nous le constatons tous dans les établissements, sans le combat syndical, sans l'intervention collective, que de tentatives de peser sur le métier et notre liberté pédagogique, d'encadrer les enseignant-es, d'alourdir la charge de travail !

**Le SNES-FSU est à vos côtés pour défendre l'ensemble des personnels et pour poursuivre l'action revendicative afin de réduire la charge et le temps de travail, d'améliorer les conditions de travail et de revaloriser nos rémunérations et nos carrières.**





## Evaluation - Titularisation

### La titularisation

La titularisation est soumise à deux ou trois avis selon les modalités de stage :

- Celui d'un membre du corps d'inspection sur la base du rapport du/de la tuteur-riche et/ou d'une visite,
- celui du/de la chef-fe d'établissement
- et celui du directeur-riche de l'INSPE pour les seul-es stagiaires mi-temps

Après consultation des différents avis, le Recteur se prononce.

Pour les certifiés, CPE et Psy-EN, les stagiaires jugés-aptés sont admis-es et titularisés-es par le jury qui se réunit fin juin.

Les autres (qui ont un ou plusieurs avis défavorables) sont convoqués-es par le jury pour un entretien. Ils reçoivent au préalable un double de leur dossier et peuvent demander aux représentants du SNES-FSU de les aider à se préparer à cet entretien. Le jury de titularisation (EQP) comprend entre 5 et 8 membres et se compose d'inspecteur-rices, de chef-fes d'établissement, d'enseignant-es chercheur-ses et de professeur-es formateur-rices académiques. À l'issue de cet entretien,

certain-es stagiaires sont finalement titularisés-es, mais d'autres sont renouvelés-es, parfois même licenciés-es.

Pour les agrégés-es, une CAPA (commission paritaire) se réunit pour étudier les dossiers et porter une décision.

Le licenciement, extrêmement rare pendant longtemps l'est moins ces dernières années. C'est notamment le cas (et cela est particulièrement préoccupant) au terme de la première année de stage, c'est-à-dire avant d'avoir eu la possibilité de progresser réellement et



de mettre en place les conseils prodigués par le/la tuteur-riche ou le/la formateur-riche suite au bulletin d'alerte émis durant l'année. **Le SNES-FSU revendique toujours le renouvellement en fin de première année** lorsque la titularisation ne semble pas possible.

#### Cas particulier La prolongation de stage

Les stagiaires ayant totalisé plus de 36 journées d'absence durant leur année de stage seront placés en prolongation de stage à la rentrée scolaire suivante.

Il y a deux cas de figure :

- **Le jury s'est prononcé en faveur de la titularisation** : affectation sur le poste obtenu à l'issue des mutations en tant que stagiaire durant le nombre de jours manquants au-delà des 36 jours autorisés, puis en tant que titulaire du poste, avec un passage d'échelon normal.

*Cette situation reste rare.*

- **Le/la stagiaire n'a pas pu être évalué-e et le jury n'a pas émis d'avis sur la titularisation** : prolongation de stage dans les conditions du renouvellement avec la possibilité d'être évalué-e par le jury au mois de janvier.

*Si la titularisation est actée en janvier, l'année s'achève en tant que titulaire sur le support de stage (avec un complément de service pour atteindre le plein temps pour les stagiaires à mi-temps).*

La participation aux mutations inter et intra académiques est de nouveau obligatoire, le poste obtenu l'année précédente est perdu.

### Le renouvellement de stage

Un-e stagiaire ayant eu un avis défavorable à la titularisation de la part du jury sera renouvellement de stage d'année suivante et :

- sera **obligatoirement inspecté-e** au cours de cette deuxième année de stage
- **devra participer de nouveau durant l'été à la phase d'affectation académique** des stagiaires en formulant à nouveau des vœux pour un établissement de stage.

Il faut avoir à l'esprit que toutes les opérations de mutations seront à renouveler, l'affectation obtenue lors de la première année de stage s'annulant.

**Nous revendiquons la possibilité pour les stagiaires en renouvellement de pouvoir changer d'académie de stage.**

L'annonce d'un renouvellement est toujours déstabilisante, il faut y voir la possibilité d'améliorer ses pratiques en poursuivant sa formation.

La nouvelle réforme prévoit la **possibilité pour les élèves fonctionnaires d'être également renouvelés pendant leur année de Master 1.**

## Protection sociale

### La sécu : obligatoire

Dans le cadre d'une délégation de service public, la MGEN, gère la sécurité sociale de tous les fonctionnaires de l'Éducation nationale.

En tant que fonctionnaire, stagiaire, vous devrez donc être affilié, dès la rentrée, au régime de sécurité sociale des fonctionnaires (régime 230) dans la section MGEN de votre département d'affectation. La MGEN vous versera toutes vos prestations liées au régime obligatoire d'assurance maladie (médecin, pharmacien, hospitalisation...) ! **Cette affiliation n'est pas automatique !** La constitution d'un dossier est nécessaire pour que vos droits sécu puisse être ouvert. Si vous êtes contractuel.le alternant.e, vous pouvez également être gérer pour le régime

obligatoire de sécurité sociale par la MGEN.

La réforme de la protection sociale obligatoire (voir l'article ci-dessous) a dissocié la santé et la prévoyance qui devient facultative. Nous ne saurions trop vous conseiller de souscrire à un contrat prévoyance qui maintient votre salaire à 80 % en cas d'arrêt maladie au-delà de trois mois d'arrêt. Ce contrat peut-être pris auprès de l'opérateur de votre choix.

#### Contactez la MGEN :

3676 et dites « Rendez-vous Rentrée »  
MGEN des Alpes-de-Haute-Provence

[SD004-RDV@mgen.fr](mailto:SD004-RDV@mgen.fr)

MGEN des Hautes-Alpes

[SD005-RDV@mgen.fr](mailto:SD005-RDV@mgen.fr)

MGEN des Bouches-du-Rhône

[contact13@mgen.fr](mailto:contact13@mgen.fr)

MGEN du Vaucluse

[SD084-RDV@mgen.fr](mailto:SD084-RDV@mgen.fr)

### La mutuelle : désormais obligatoire !

#### Qui est concerné-e ?

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2026 tous les personnels de l'Éducation nationale ont adhéré à la prévoyance santé complémentaire obligatoire avec participation financière du ministère. Vous n'avez donc plus la liberté de choisir la mutuelle santé de votre choix.

L'appel d'offre a été remporté par MGEN – CNP assurances. Un choix qui évite le pire mais ne convainc pas pleinement.

A la rentrée vous devrez effectuer un parcours d'affiliation à la MGEN pour être couvert en santé.

**L'adhésion sera obligatoire sauf dispenses** notamment si vous avez une couverture santé collective obligatoire par le biais de votre conjoint.e.

### Action sociale

L'action sociale en faveur des personnels rencontrant des difficultés se décline à différents niveaux : interministériel, ministériel ou académique.

Chaque prestation a des natures, critères d'attribution et montants différents

Si vous êtes concerné-e, consultez la page dédiée du rectorat :



**Attention !** Certaines aides ne sont pas cumulables et ne peuvent être accordées qu'une seule fois dans toute sa carrière.

**Contactez-nous pour plus d'informations !**

Un service social en faveur des personnels existe au sein de l'académie.

Il a pour rôle d'accompagner les personnels en cas de difficultés dans la vie professionnelle ou personnelle.

Les assistant-es sociales interviennent dans le respect du secret professionnel.

Secrétariat Service social en faveur des personnels :

[ce.social@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social@ac-aix-marseille.fr)

04 42 95 29 52 / 04 42 95 29 69

Différentes options de contrat seront possibles, soit pour des contrats plus protecteurs soit pour de la prévoyance.

#### Qu'en pensent le SNES et la FSU ?

**La mutuelle obligatoire dans la fonction publique découle d'une réforme imposée** en février 2021, dans le prolongement de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. C'est dans un cadre très contraint que la FSU s'est engagée dans les négociations et a signé des accords permettant de conserver un haut niveau de couverture des soins et une prévoyance complémentaire la plus large possible. Mais cette réforme ne correspond pas au modèle que nous défendons. **Elle entraîne un recul considérable des solidarités, notamment envers les retraités-es**, qui ne vont pas bénéficier de la participation financière de l'em-

ployeur. **Ainsi, nos syndicats nationaux avec la FSU continuent de revendiquer la liberté de choix dans l'adhésion à une complémentaire.** Le ministère aurait très bien pu augmenter sa participation employeur tout en laissant chacune et chacun choisir sa mutuelle. Il aurait aussi été possible de maintenir santé et prévoyance dans le même contrat.

Les gouvernements successifs s'appuient sur le renforcement du rôle des assurances complémentaires pour faire reculer la place, le rôle et les principes de la Sécurité sociale.

**Au contraire, pour le SNES et pour la FSU, seul le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire à la santé.**





## Un syndicat de transformation sociale

# Défendre, combattre et émanciper avec le SNES-FSU

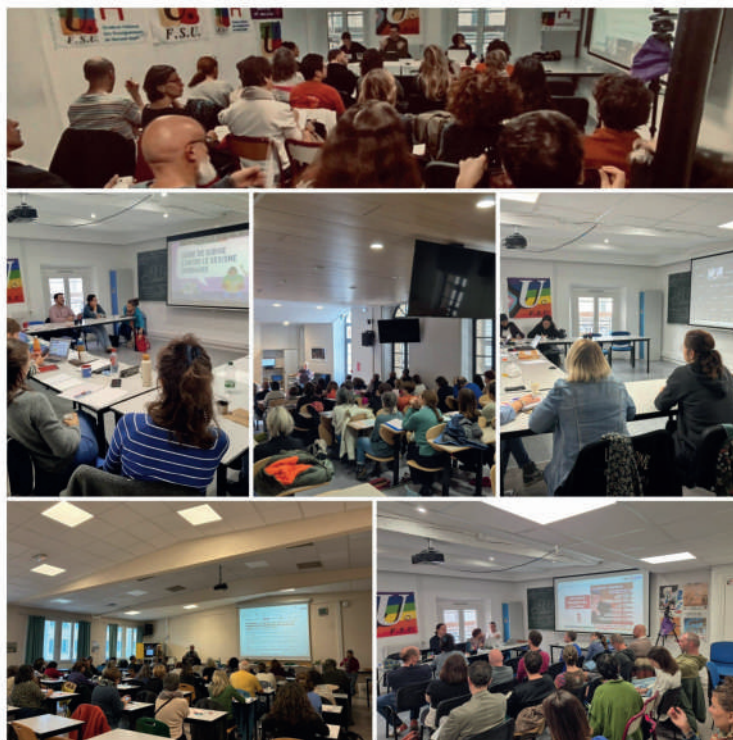
Le SNES-FSU Aix-Marseille affirme et affiche haut et fort la vocation première du syndicalisme enseignant : défendre sans relâche les droits et les conditions de travail de toutes et tous. Face aux politiques d'austérité, aux injonctions managériales et à la dégradation constante du service public d'éducation, notre organisation porte un syndicalisme de lutte qui revendique la création de postes, l'amélioration des rémunérations et le respect de nos statuts. Ce syndicalisme nous permet de préserver la qualité du service rendu aux élèves et de défendre notre dignité, ainsi qu'un service public de qualité.

Notre syndicat, c'est aussi la lutte contre les inégalités qui traversent l'École et la société : les violences sexistes et sexuelles, les LGBTIphobies, le racisme sous toutes ses formes, le validisme et l'urgence écologique. Ces réalités ne s'arrêtent pas aux portes de nos établissements : elles les traversent et impactent nos métiers et nos vies.

**Porter un syndicalisme féministe, antiraciste, inclusif et écologiste est une nécessité pour construire un monde plus juste et émancipateur.**

La défense de l'École publique passe par la défense de celles et ceux qui la font vivre. Cela suppose de combattre toutes les formes de discriminations, de promouvoir l'égalité réelle et d'affirmer notre solidarité avec l'ensemble des luttes sociales et environnementales.

C'est en conjuguant ces deux dimensions – la défense collective de nos droits professionnels et l'engagement dans les combats pour la justice sociale – que nous faisons vivre un syndicalisme ancré dans le réel, fidèle à ses valeurs et résolument tourné vers l'émancipation.



## Le droit à la formation syndicale

Chaque année, les militant-es du secteur Entrée dans le Métier/ Stagiaires du SNES-FSU organisent des stages syndicaux à destination des collègues concerné-es.

C'est l'occasion de découvrir le fonctionnement et l'action du syndicat, de prendre part à des temps de formation, de faire le plein d'informations sur l'année de stage et de trouver les réponses à tes différentes questions, loin des discours parfois formatés de l'institution.

### Stage stagiaires :

**comprendre les attendus et les échéances de l'année de stage, s'informer sur les mutations**

Jeu 12 OU 19 novembre 9h-17h  
au siège académique du SNES-FSU, 12  
place du Général de Gaulle à Marseille

Notre premier stage de l'année, organisé en novembre, est ouvert à tout-es les stagiaires de l'académie, syndiqué-es ou non, et constitue un droit : il donne lieu à une dispense des cours (en établissement ou à l'INSPE) ce jour-là, avec maintien du salaire à 100%.

Tu as le droit à 12 jours de formation syndicale par an ! Pour y participer, il te suffit de déposer une autorisation d'absence auprès du secrétariat de ton établissement dans un délai d'un mois minimum.

Tu peux trouver les dates et liens de toutes nos formations syndicales sur notre site : [aix.snes.edu](http://aix.snes.edu) !



## Le SNES et SNUEP pour défendre l'entrée dans nos métiers

### Ce que nous défendons pour la formation initiale

La formation initiale a été mise à mal par de nombreuses réformes en quelques années. **Le passage du stage à temps plein est une aberration**, tant il surcharge le travail des entrant-es dans le métier, loin de ce qui était en vigueur lorsque le stage était autrefois à tiers-temps.

La réforme 2025, qui a avancé le concours en L3 sans prévoir ni construire véritablement la formation des lauréat-es et avec un salaire très inférieur aux promesses du ministère, fait craindre une déqualification de nos métiers, loin de la revalorisation et de la reconnaissance nécessaires.

Le SNES-FSU se bat pour une entrée dans le métier véritablement progressive. Pour cela, nous revendiquons :

- une véritable formation pour tou-tes les stagiaires quelle que soit leur expérience professionnelle, adaptée à leurs besoins spécifiques
- des pré-recrutements avec le statut d'élève fonctionnaire et la rémunération afférente
- un temps de service limité à un tiers-temps (6h pour les certifié-es) sur le service du/de la tuteur-trice qui n'aurait pas le rôle d'évaluateur-trice
- un allègement des évaluations à l'INSPE

- un cadrage national de la formation en INSPE afin d'éviter les inégalités d'une académie à l'autre, et des moyens suffisants pour qu'ils puissent assurer leur mission formatrice.

AVEC LE MINISTÈRE, C'EST PAS CLAIR



LE SNES-FSU VOUS ÉCLAIRE

### Se syndiquer, c'est déjà agir

Nos syndicats ne vivent que des cotisations de ses adhérent-es : toutes les personnes qui te répondent, par mail ou téléphone, sont des collègues qui exercent en établissement.

Adhérer au syndicat, c'est garantir son existence, son indépendance et son efficacité au service de tou-tes. Toute l'année, nous accompagnons nos adhérent-es : infos, stages, aide pour les mutations, la titularisation, etc.

Se syndiquer, c'est ne pas rester seul-e

quand tout concourt à nous isoler : sections syndicales et militant-es sont présent-es en établissement, dans chaque département et au niveau académique. Adhérer, c'est exercer son droit syndical et rejoindre une organisation qui te permettra de t'informer et de te défendre au fil de ta carrière.

Être syndiqué-e, c'est aussi s'organiser pour lutter collectivement pour la défense du service public, d'une éducation nationale de qualité, la revalorisation des salaires et l'amélioration

des conditions de travail : c'est la raison pour laquelle la majorité des collègues nous font confiance !

L'adhésion pour l'année est remboursée à 66 % par les impôts. C'est un premier geste professionnel et syndical important pour être conseillé-e et accompagné-e au mieux cette année !

Adhérer  
au SNES-FSU

Stagiaires collège et lycée GT, CPE, psy-EN



Adhérer  
au SNUEP-FSU

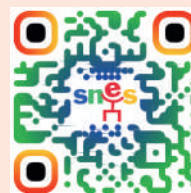
Stagiaires lycées professionnels



Journal académique du SNES-FSU Aix-Marseille  
12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille / Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@sn.es.edu  
Directeur de publication : Ramadan Aboudou  
Comité de rédaction : Marion Chopinet, Maria Ignacio et Salima Ouannai - Maquette : Mélody Martin  
Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex  
Périodique inscrit CPPAP 0727 S 05476  
Dépôt légal : 12 décembre 2024 - ISSN 3074-6175 - Tiré à 4000 exemplaires - Abonnement : 12€



À consulter régulièrement



www.aix.sn.es.edu



@SNESAixMarseille.bsky.social



@sn.esfuaixmarseille